



P.V. de la réunion statutaire du 13 mars 2023

Présents effectifs (13): MM et Mmes Claire BEGON, Marie-Paule BRAQUET, Françoise BREBART, Philippe CARON, Francis CORNILLE Catherine de la HOYE, Thierry JONCKHEERE, Michel LACROIX, Monique MARSIGNY, Roland STERN, Jos STRAUVEN, Monique VANDEN BAVIERE, Andrée VANWELDE

Absents (3) : MM André BALTHAZAR, Jean-Roger DREZE, François VERHULST

Représentantes de l'Administration Communale :

- Mme Sophie PERMANNE ;
- Mme BRAVO Alean Sixta ;
- Monsieur Jan DEPAEPE, Comité Santé de la Commune;
- Monsieur Thierry THEMANS, Comité Santé de la Commune.

Déléguées d'ALZEIHMER Belgique :

- Madame Eugénie LEMAIRE ;
- Madame Séverine CLAVEL ;

POINT 1 : Ouverture, signature du registre de présence et mot du Président

La réunion débute à 10 heures. Elle est enregistrée.
La liste des présences est signée par chaque membre présent.

Le Président souhaite la bienvenue à tous et informe l'assemblée quant aux points suivants :

1. Réunion pour initiation au programme WORDPRESS du 21 février 2023. Objectif : Créer une cellule pour maintenir et alimenter le site du CCCA (Newsletters) créé par Philippe CARON):
 - Présence nombreuse : 6 personnes
 - Matière intéressante ;
 - Participation toujours ouverte aux membres qui le souhaiteraient.
2. Changement d'adresse pour la conférence de la cyberprévention. Elle aura lieu à la Maison Haute en raison de l'importance affluence des 70 participants inscrits.
3. La prochaine conférence aura lieu le 25 mai 2023 à 18 :30 en collaboration avec le bibliothèque de l'espace DELVAUX. Les informations seront communiquées ultérieurement

POINT 2 : Approbation du procès-verbal de la réunion statutaire du 12 décembre 2022.

Le procès-verbal de la réunion statutaire du 12 décembre 2022 est approuvé sans remarque.

POINT 4 : Parole aux autorités communales

Les autorités communales ont été invitées à cette réunion. Elles ne sont pas présentes, mais prient le Conseil de les excuser par la voix de Sophie PERMANNE.

POINT 5 : Troubles neurocognitifs majeurs

A l'initiative du Président, le titre de l'exposé a été modifié comme suit :

« Exposé sur les troubles cognitifs majeurs ».

Le Président signale que les déléguées ci-présentes n'ont pas de qualification médicale et donc ne peuvent donc se prononcer sur les problèmes touchant les aspects médicaux.

Il est précisé par ailleurs que l'Asbl Alzheimer Belgique propose des ateliers d'art-thérapie, jeux de société, relaxation, musique, mais aussi des groupes de soutien et de partage d'expérience à la gare de Watermael-Boitsfort et que la Commune soutient cette activité. C'est l'occasion de les en remercier.

Au cours de cet exposé, les points suivants sont abordés :

- L'ASBL Alzheimer Belgique ;
- Les maladies neurocognitives ;
- Le diagnostic ;
- Les phénomènes pathologiques ;
- L'évolution ;
- Les fonctions cognitives ;
- Vive l'activité! Au sens large... ;
- Les règles d'or ;
- Être aidant.e proche ;
- L'accompagnement ;

Adresse du site de référence : <https://aalz.be/>

Questions / réponses

- L'asbl ERGO2 n'est plus active. Aujourd'hui, cette activité est reprise par l'asbl ASAPP (<https://www.aremiasbl.org/projets-innovants/projet-asapp-alzheimer/>) et la maison médicale des Archiducs. Actuellement, l'asbl ASAPP en est au stade de projet pilote, qui sera confirmé en juin 2023. A mettre en lien avec le service Santé.
- La raison du doublement des malades atteints de la maladie d'Alzheimer en 2060 n'est pas connue. Cette situation peut résulter du vieillissement de la population.
- L'irritabilité est-elle un signe potentiel de dissimulation du malade ? Pas nécessairement, on constate que les manifestations symptomatiques de la maladie sont très individuelles. Certains malades vont extérioriser leur malaise, d'autres vont plutôt l'intérioriser. L'aidant peut influencer cette perception.
- Quelles seraient les bonnes résolutions à prendre pour éviter ou faire reculer la venue de cette maladie ? En fait, on peut répondre que la prévention dans ce cas est similaire aux autres maladies, à savoir conserver une participation sociale active (stimulation cognitive), pratiquer du sport, manger sain. L'entraînement intellectuel (Sudoku) n'apporte pas en soi une réelle protection.

- Le rôle des centres de jour est évoqué dans l'hypothèse où un aidant souhaite prendre quelques jours de congés. Les solutions sont listées :
 - Les centres de jour ATOLL (<https://www.atoll.be/>) qui sont non médicalisés ;
 - Les centres de jours avec soins médicaux (Voir Commune) ;
 - Les maisons de repos en passant par Infor-home Asbl qui permet au demandeur de s'assurer de la qualité des institutions (homes) de façon indépendante ;
 - « Baluchon Alzheimer » (<https://baluchon-alzheimer.be/>) est une association dont les services proposés à domicile sont remarquables ;
 - Les mutuelles qui dispensent divers services (séjours de convalescence) bien adaptés et procurés à des conditions financières acceptables.

- Une fois le diagnostic posé et les aidants briffés, existe-t-il une forme d'aide financière pour les aidants ? La réponse est négative. Il n'y a aucune reconnaissance légale et donc aucune aide financière. Certaines mutuelles peuvent intervenir très modestement et les employeurs peuvent accorder quelques facilités pour les aidants concernés. L'asbl « Les aidants proches » (<https://www.aidantsproches.brussels/>) se bat pour finaliser une reconnaissance financière ;

- La maladie se caractérise par une accumulation et une propagation de protéines anormales dans le cerveau. Il ne semble pas cependant que la nourriture puisse impacter la maladie elle-même. Aucune étude probante ne paraît corroborer le lien ;

- Le cas de l'euthanasie est évoqué. Il est rappelé qu'il est souhaitable de prendre suffisamment tôt les devants en matière de dispositions administratives et légales et par la même occasion, de désigner la personne de confiance. On constate que peu de personnes souffrant de cette maladie ont pu bénéficier des dispositions prises en matière d'euthanasie. Il arrive qu'il soit fait appel à l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (<https://www.admd.be/>); Un service spécialisé de l'UZ peut également apporter aux familles un large soutien en cette matière. Les documents complétés sont à remettre au service Etat-civil de la commune et sont enregistrés officiellement.

- Le recrutement aux activités collectives de l'ASAPP à la gare de Watermael est abordé. Actuellement, ces activités sont complètes. Une fois sur deux, ces activités sont organisées avec

le concours des aidants et des malades, l'autre fois, avec les malades seuls (Ex Café souvenirs). En parallèle, il existe 2 groupes de paroles, sans thème préalable. L'association est à la recherche de financement et d'espace disponible pour étendre ses activités.

- Au réseau 107, une psychologue et une ergothérapeute organisent des formations pour les aidants proches.

Une liste de tous les organismes concernés par la problématique des troubles cognitifs majeurs sera communiquée au Président du CCCA.

POINT 5 : Retour des informations recueillies au cours des dernières séances du conseil Communal

Aucune information particulière concernant les seniors n'a été abordée.

POINT 6 : Examen et approbation du plan d'action du CCCA pour la période 2023-2024

Philippe CARON a remis au Président une ébauche du plan d'action pour la période 2023-2024. Cette proposition sera communiquée à tous les membres.

Philippe CARON enverra le plan d'action 2022-2023 dans les jours qui suivent. Au départ de ce document, chacun est invité à faire des suggestions, tant au point de vue des missions et que des buts poursuivis, des activités envisagées et des résultats escomptés.

POINT 7 : Commissions

A. INFORMATIQUE

Dans le cadre des cours d'initiation au smartphone et à la tablette, Thierry JONCHKEERE annonce que cet après-midi débute un troisième cours basé sur le système d'exploitation APPLE. Il sera dispensé par Monsieur Thierry DALOOZE. On compte actuellement 10 participants.

Philippe CARON évoque le beau résultat de participation (6) à la dernière réunion de la commission informatique dont l'objet était d'explorer les mécanismes de Wordpress et d'initier les membres présents à la technique de la newsletter.

Un second cours aura comme prévu lieu le lundi 20 mars 2023. Un exercice sera proposé aux participants en créant une newsletter. Le suivant aura lieu le 3 avril à 9h30 chez Roland.

Il est préférable de lui signaler votre venue.

La technique de la newsletter a contribué au succès de la prochaine conférence sur la cyberprévention. Vu l'évolution de la gestion du site, la prochaine conférence pourra faire l'objet d'une inscription automatisée.

Sophie PERMANNE et Sixta BRAVO souhaitent être associées à cette initiative.

B. TABLE DE PAROLES

La prochaine table de paroles, dont le thème est « *le volontariat et les aides au quotidien* », est prévue au CPAS le 8 juin 2023 à 14 :30.

La publicité de cette activité n'étant plus possible par le journal « 1170 », il a été convenu en accord avec Mesdames PERMANNE et SIXTA BRAVO que l'information passerait par les réseaux sociaux de la Commune.

C. CONFÉRENCES

Andrée VANWELDE se réjouit de l'excellent niveau de participation à la réunion de ce 16 mars 2023 sur la cyber prévention. Vu le succès, il y a peut-être lieu d'envisager une seconde séance sur le même thème.

Le 25 mai 2023, sous réserve d'accord du Collège, une autre conférence sera organisée avec la collaboration de la bibliothèque du Centre culturel Paul DELVAUX dans le cadre de la présentation d'un auteur.

POINT 8 : Calendrier des réunions pour le second semestre

Dès la prochaine réunion, il est convenu que les réunions débuteraient dorénavant à **9 :30**.

POINT 9: Travail collectif sur les points à soumettre à la Commune

Il est suggéré que les membres communiquent au Président, au vice-Président ou au secrétariat les points qu'ils souhaiteraient que le CCCA soumette à la Commune.

POINT 10 : Divers

1. Débat au sujet de la réponse de Madame BURY, Echevine

Madame Bury a fait parvenir au CCCA une réponse concernant la fracture numérique et l'aide apportée au sein de la Commune. Ce courrier est conforme à l'attente du CCCA dans la mesure où elle développe un inventaire des activités organisées dans les espaces publics numériques de la Commune et en définit les objectifs visés.

Mais il n'est pas envisagé de publication dans le journal « 1170 », comme initialement suggéré, ce que le CCCA regrette.

Dans ce cadre précisément, Madame PERMANNE informe qu'une étude approfondie (analyse et répertoire) de l'offre en matière de résorption de la fracture numérique va être entamée au service de l'Insertion socio-professionnelle (ISP). Il serait probablement judicieux de transmettre la réponse de Madame BURY au service de l'ISP.

En attendant, une prochaine newsletter du CCCA pourrait faire référence aux informations déjà disponibles.

2. HISCIWAB

Dans le cadre de la communication, le Président signale que l'Asbl « Histoire et Sciences à Watermael-Boitsfort (HISCIWAB) » propose, à travers ses publications, de faire référence aux activités du CCCA.

3. Cas particulier évoqué par Philippe CARON

Philippe CARON évoque une situation particulière : Une personne jeune immigrée, jeune, diplômée (Aide-soignant), mais SANS papier se promène depuis des mois dans le quartier du Dries avec une autre personne atteinte par la maladie d'Alzheimer. D'après le document remis par ces personnes dans sa boîte aux lettres, la personne immigrée demande qu'on appuie sa demande de régularisation.

Est-ce que la Commune peut faire quelque chose ?

La Commune ne peut rien faire et son influence sur la décision de régularisation est insignifiante, car celle-ci dépend des autorités fédérales.

Claire BEGON fait part de ses contacts avec la famille et un avocat.

Après discussion, il apparaît qu'il faut être prudent quand on communique sur une personne visée par une mesure d'expulsion, car il y a un risque de compliquer sa situation. Un contact avec le CIRE (Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers) pourrait se révéler utile.

4. Rendre visite à des personnes âgées

Kontakt Bejaarden vzw, explique Philippe CARON, est une organisation gantoise qui fait appel à des bénévoles pour rendre visite à des personnes âgées avec pour objectif de rompre la solitude. Cette Asbl joue, à ses yeux un rôle social de première importance. Il signale par ailleurs que les visiteurs sont souvent

des jeunes. De quoi répondre à un réel besoin social chez les seniors.

Marie-Paule BRAQUET signale qu'une initiative similaire existe à Waterloo (Lion Solidaire) et qu'on pourrait inviter, si utile, sa fondatrice.

Qu'en est-il au niveau de la Commune ?

Il existe un projet local assez similaire avec la Croix-Rouge et ses volontaires auquel le CCCA pourrait s'associer. Une collaboration avec les écoles existe déjà mais pourrait être renforcée à cette occasion.

5. Les budgets participatifs

Les projets participatifs sont disponibles sur le site de la Commune. Ils sont actuellement à l'étude et soumis à l'avis des différents services.

6. Les bancs publics

Par suite d'un courrier reçu par le Président, le projet des bancs publics est à nouveau évoqué. La solution qui consiste à questionner nos seniors au sujet de l'emplacement des bancs via la base de données est proposée. Cela suppose une capacité d'en assurer le dépouillement et d'en faire l'analyse, ce qui n'est peut-être pas le cas.

La véritable question qui se pose est de déterminer les endroits qui requièrent l'installation de bancs.

A noter que le projet d'installer des bancs publics est repris dans la liste des projets participatifs reçu par les autorités communales.

7. Nouvel horaire pour les réunions

Dès la prochaine réunion le 17 avril 2023, les séances débuteront à **9 :30**. Voir listes des prochaines réunions en annexe.

Marie-Paule BRAQUET,
Secrétariat

Roland STERN,
Président

ANNEXE : Power-Point de la présentation d'Alzheimer.be

Liste des prochaines réunions sur la page suivante

Listes des prochaines réunions

Dates	Heure	Type de réunion
lundi 17 avril 2023	09:30	Ordinaire
lundi 15 mai 2023	09:30	Ordinaire
lundi 12 juin 2023	09:30	Statutaire
Suspension vacances été 2023		
Lundi 11 septembre 2023 (à confirmer)	09:30	Statutaire
Lundi 16 octobre 2023 (à confirmer)	09:30	Ordinaire
Lundi 13 novembre 2023 (à confirmer)	09:30	Ordinaire
Lundi 11 décembre 2023 (à confirmer)	09:30	Statutaire
Lundi 8 janvier 2024 (à confirmer)	09:30	Ordinaire
Lundi 12 février 2024 (à confirmer)	09:30	Ordinaire
Lundi 11 mars 2024 (à confirmer)	09:30	Statutaire
Lundi 8 avril 2024 (à confirmer)	09:30	Ordinaire
Lundi 13 mai 2024 (à confirmer)	09:30	Ordinaire
Lundi 10 juin 2024 (à confirmer)	09:30	Statutaire